	Marque de fabrique	Type Vénus	Fiche d'homòlogation No
Caravane	CASITA	à partir du No 47 000)	сн 9186 12
Constructeur Identification	CARAVANES LENOIR ET MERNIER S.A., F-08120 Bogny sur Meuse sur la plaquette du constructeur " Venus "		
Plaquette constructeur Numéro du châssis Importateur pincipal Véhicule homologué	à droite, latéralement sur le timon à droite, en haut sur le timon AIRSOLEIL A. ESTOPPEY & Fils, 1025 StSulpice 38 093		
Chāssis Nombre d'essieux Suspension Frein de service . Frein d'arrêt	barres de torsion mécanique, par inertie, à dispositif automatique de mécanique, à expansion in	recul + blocage mécanio	
Carrosserie	roulotte d'habitation repliable	Poids avant Poids à vide 50	arrière total 580 630 *
Dimensions Longueur Largeur	intérieur extérieur 4480 2100	Charge utile ou Poids effectif	
Hauteur	1360	Garantie fabrique 63	
Porte à faux av ar	7.575	Dimens. pneus	145 R 13 R / 2.5
Empattement Voie av	ar 1680	Charge	830 100
Dist. anneau axe av	2000	Vitesse maximale selon constructe	ur <u>80</u>
Distance pivot	- axe ar	Vitesse maximale selon tenue de ro	oute <u>80</u>

/3		
Equipement §)	n an (n)	Moteur de travail
Feux rouges	R-S1 (E)	Marque Type
Feux stop	R-S1 (E)	Bruit à t/min
Clianoteurs	av	Silencieux
•	ar <u>2a (E)</u>	Mesure des gaz
Catadioptres	av I (E)	Déparasitage
Odiadiopii es	lat existe	
	(2)	la dia sita a santa da sia sita da si
<b></b>	a' / F)	Indications pour le permis de circulation Caravane
Feux de gabarit		C A C T M A Vanne
	lat.	03.00 10
	ar	FH-No CH 9186 12
ar vers l'av		Carrosserie roulotte d'habitation repliable
Eclairage plaque	l/séparé au centre	Poids à vide sel. bulletin pesageharge utile
Cate	_	Poids de service Poids total 680
- 	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- \*) Poids avec l'aménagement intérieur suivant:
  2 coffres-banquettes avec table pivotante à l'arrière, 2 coffres-sièges avec table
  pivotante à l'avant, 1 armoire, 1 penderie suspendue, 1 bloc-cuisine, 1 frigo.
- §) Equipement : les feux de gabarit avant doivent être déplacés à max. 100 mm du bord de la carrosserie.

## Inscription dans le permis de circulation:

139 - la partie suivante du véhicule doit être enlevée avant la course: la roulette de la béquille.

Lieu et date de l'homologation Lausanne, 13.04.81

Service fédéral d'homologation